

PROGRAMME FORMATION

TITRE AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE

(Niv 3 au RNCP « EU 2020 »)

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	Décret no 2005-1122 du 6 septembre 2005, Décret no 2007-1181 du 3 août 2007, pris pour l'application de la loi no 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes. Décret 2012-870 du 10 juillet 2012.
OBJECTIF	Exercer les activités de sécurité privées objet de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 modifiée par la loi 2003-239 du 18 mars 2003 et le livre VI du (CSI) Code de la Sécurité Intérieur. L'Agent de Prévention et de Sécurité exerce ses fonctions au sein de tout type d'entreprise ou organisme privé ou public, que ceux-ci soient pourvus de leur propre service de sécurité ou non. Il agit pour le compte d'une entreprise prestataire de services de prévention et de sécurité, son employeur.
PRÉ-REQUIS	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir Autorisation Préalable du CNAPS (Aucun antécédent judiciaire, même mineur) - Avoir de l'éthique et le sens des responsabilités - Savoir lire, écrire, comprendre la langue française - Notre centre et la plupart de nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous consulter pour toutes demandes et/ou tous cas particuliers.
CONTENU	Environnement juridique de la Sécurité Privée. Gestion des Premiers Secours, Information, communication hiérarchie, Consignes, Gestion des risques incendie, Gestion des alarmes, protection du travailleur, Gestion de conflits, Accueil et contrôle d'accès, Gestion du P.C.S, Circuit de vérification, L'environnement événementiel, Palpation de sécurité, Vidéo protection, Initiation au risques terroriste,
DURÉE	176 Heures
SANCTION	Diplôme Niv 3 au RNCP « AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE », sous réserve de valider l'examen final. Validation par une épreuve Théorique et Pratique encadrée et évaluée par des professionnels de la branche sécurité privée. Attestation de qualification (S.S.T.), Habilitation Électrique.
COUT DE LA FORMATION	Contactez notre service commercial
NOMBRE DE CANDIDATURES	12 personnes par cursus
MOYENS PEDAGOGIQUES	Nous privilégions une démarche pédagogique interactive et conviviale, avec l'apprentissage d'outils simples et applicables sur le terrain. Pour ce faire nous nous appuyons sur les documents de référence (Code Pénale, Code de déontologie, Code de la sécurité Intérieure, ...). Nous avons à notre disposition divers supports (Tableau blanc, Vidéo Projecteur, Clef USB, PowerPoint, ...)
RESPONSABLE PEDAGOGIQUE	Mr MICHARD-SOLEYMIEUX Christian